



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS. Messieurs Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD-CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Madame Charlotte THOMPSON et Monsieur Franck CHENAL.
Absents :	Madame Guillemette COUTTET et Monsieur Emmanuel COLIRE.

A l'unanimité, le procès-verbal du 20 février 2017 est adopté.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du projet de Convention d'Aménagement Touristique pour la construction d'une copropriété résidentielle de tourisme aux Blétières

Le projet de convention d'aménagement touristique proposé a pour objet de fixer les conditions de réalisation et d'exploitation par le groupe TERRESENS d'une structure d'hébergement à vocation touristique sous le statut de la copropriété résidentielle de tourisme au lieu-dit Les Blétières à Plan Peisey.

Cette convention est applicable durant 18 ans et oblige les propriétaires des lots sur 18 années. Elle sera ainsi annexée à la promesse de vente des parcelles communales numérotées section ZC numéro 185 / 184 / 183 / 182 / 181 / 180 / 179 / 178 / 177 / 176 / 175 / 174 / 173 / 172 / 171 / 170 / 169 / 168 / 167 / 166 / 165 / 163 / 160 / 161 complétées par des parcelles du domaine public en cours de déclassement conformément aux dispositions des articles L 342-1 et suivants du code du tourisme.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de Convention d'Aménagement Touristique pour la construction d'une copropriété résidentielle de tourisme aux Blétières avec le Groupe Terrésens et autorise le Maire à signer ce projet de convention.

2. Approbation de la promesse de vente sur les parcelles numérotées section ZC numéro 16 / 160 / 161 / 163 / 167 / 168 / 171 / 172 / 173 / 174 / 175 / 176 / 177 / 178 / 179 / 180 / 181 / 182 / 183 / 184 / 185 / 375

Suite à l'approbation du projet de convention d'aménagement touristique proposé dans la délibération précédente, une promesse de vente sur les parcelles numérotées section ZC numéro 16 / 160 / 161 / 163 / 167 / 168 / 171 / 172 / 173 / 174 / 175 / 176 / 177 / 178 / 179 / 180 / 181 / 182 / 183 / 184 / 185 / 375 doit être approuvée par le Conseil municipal.

Le prix de vente indiqué dans la promesse de vente s'élève à 656 250 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette promesse de vente sur les parcelles numérotées section ZC numéro 16 / 160 / 161 / 163 / 167 / 168 / 171 / 172 / 173 / 174 / 175 / 176 / 177 / 178 / 179 / 180 / 181 / 182 / 183 / 184 / 185 /375.

II/ FINANCES

3. Vote des taux des 4 taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit discuter des taux communaux d'imposition des taxes d'habitation, foncières (bâtie et non bâtie) et cotisation foncière des entreprises pour 2017.

Laurent TRESALLET propose de ne pas augmenter les taux de ces 4 taxes locales sachant que les bases d'imposition prévisionnelles seraient augmentées de 1%.

TAXES	BASES D'IMPOSITION pour 2016	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLES pour 2017	(Pour Mémoire) TAUX de 2016	TAUX de 2017	PRODUITS ATTENDUS en 2017
Taxe d'habitation	3 733 000	3 770 330	13,37 %	13,37 %	504 093 €
Taxe foncière (bâti)	3 517 000	3 552 170	12,80 %	12,80 %	454 677 €
Taxe foncière (non bâti)	10 800	10 908	127,94 %	127,94 %	13 955 €
Cotisation Foncière des Entreprises	1 717 000	1 734 170	31,22 %	31,22 %	541 407 €
TOTAL (Pour rappel : 1 499 143 € en 2016)					1 514 132 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes directes locales.

4. Affectation des résultats du budget général et des budgets annexes

Les résultats du **budget communal** nécessitent de procéder à une affectation des résultats par délibération. Le résultat de clôture de l'exercice 2016 de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 1 455 821,80 euros.

Le résultat d'investissement de 2016 présente un déficit de 466 422,40 euros, qu'il y a lieu d'inscrire en dépenses d'investissement 2017.

Il est donc proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Les 1 455 821,80 euros d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- Pour une partie en recettes de fonctionnement au BP 2017 pour un montant de 526 396,69 € (002 – Résultat de fonctionnement reporté)
- Pour une partie, soit 929 425,11 €, au financement des équipements (1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)

Les 466 422,40 euros de déficit d'investissement sont inscrits en dépenses d'investissement 2017 (001- Résultat antérieur reporté)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats proposée pour le budget communal.

Les résultats du **budget ski gîte** nécessitent de procéder à une affectation des résultats par délibération. Le résultat de clôture de l'exercice 2016 de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 90 556,64 euros.

Le résultat d'investissement de 2016 présente un déficit de 1 517,37 euros, qu'il y a lieu d'inscrire en dépenses d'investissement 2017.

Il est donc proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante :

Les 90 556,64 euros d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- Pour une partie en recettes de fonctionnement au BP 2017 pour un montant de 84 358,92 € (002 – Résultat de fonctionnement reporté)
- Pour une partie, soit 6 197,72 €, au financement des équipements (1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)

Les 1 517,37 euros de déficit d'investissement sont inscrits en dépenses d'investissement 2017 (001- Résultat antérieur reporté)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats proposée pour le budget ski / gîte.

5. Approbation du budget primitif du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 2017

Des tableaux récapitulatifs sont présentés et chaque montant de chapitres est relevé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget général, du budget eau et assainissement, du budget garderie et du budget Ski - Gîte pour l'exercice 2017.

III/ RESSOURCES HUMAINES

6. Création de poste d'agent scolaire

Comme les années précédentes, il est proposé d'ouvrir un poste d'agent scolaire à la suite des vacances de Pâques avec les missions de panier-repas, de temps péri-éducatif et d'entretien des locaux de la Mairie.

Le poste créé serait donc le suivant :

Grade : Adjoint d'animation de 2ème classe

Temps de travail : 15 heures hebdomadaires (panier-repas, temps péri-éducatif et entretien Mairie)

Contrat à durée déterminée : du mardi 02 mai 2017 au vendredi 07 juillet 2017 inclus.

Pour compléter ce poste, et suite à la démission de Xavier VANDEN TORREN en décembre dernier alors qu'il était recruté à l'année, un poste d'agent scolaire est proposé comme suivant :

Grade : Adjoint d'animation de 2ème classe

Temps de travail : 10 heures hebdomadaires (panier-repas et temps péri-éducatif)
Contrat à durée déterminée : du mardi 02 mai 2017 au vendredi 07 juillet 2017 inclus.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'ouverture des postes proposés.

7. Approbation d'une indemnité pour un élu responsable de Commission

En application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique.
Dans cette perspective, le Maire propose que le responsable de la Commission Culture et patrimoine perçoive une indemnité de fonction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le versement de cette indemnité de fonction au responsable de la Commission Culture et patrimoine.

8. Intégration aux futures consultations lancées par le SDES des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA

Le Conseil Municipal s'interroge sur la teneur de cette délibération. Des précisions seront demandées au Directeur des Services Techniques.
Dans l'attente de ces éléments, la délibération est reportée à un Conseil municipal ultérieur.

9. Programme 2017 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Les services de L'ONF proposent de programmer pour l'année 2017 les travaux en forêt communale sur les parcelles 6 et 32.

La nature des travaux est la suivante : Dépressage.

Le montant estimatif des travaux est de 4 840 euros HT

Le financement relatif au projet en forêt communale est le suivant :

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 726 euros

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés 4 114 euros H.T

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise cette demande de subvention.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 18 avril 2017 à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.